



AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC « Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement »

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures routières de plus de 8200 véhicules/jour de 3^{ème} échéance de la commune de BRINDAS, élaboré en application de la Directive Européenne CE 2002/49/CE, est mis à disposition du public pendant deux mois, conformément à l'article R572-9 du code de l'environnement, du 23 septembre 2024 au 23 novembre 2024 inclus.

Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et présenter éventuellement ses observations sur un registre ouvert à cet effet selon les dispositions suivantes :
En mairie à l'accueil

Aux horaires habituels d'ouverture au public

- Lundi, mercredi et vendredi:

9h-12h et 14h-17h

- Mardi: 14h-18h

- Jeudi: 8h15-12h

- Samedi: 9h-12h

Le dossier est également consultable sur le portail de la ville www.brindas.fr, les observations éventuelles pourront être consignées par mail depuis le site internet de la mairie (via « contactez-nous », interlocuteur « mairie »).